



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique agricole

Question écrite n° 82577

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur le rapport concernant l'agriculture familiale rendu par le Conseil économique, social et environnemental. En effet, celui-ci préconise de créer ou maintenir un réseau dense de structures formatrices, développer les cursus en alternance afin de permettre aux agriculteurs de choisir leurs productions et leurs itinéraires techniques. Il lui demande de lui indiquer sa position à ce sujet.

Texte de la réponse

Dans son rapport concernant l'agriculture familiale, le Conseil économique, social et environnemental préconise de créer ou maintenir un réseau dense de structures formatrices, développer les cursus en alternance, afin de permettre aux agriculteurs de choisir leurs productions et leurs itinéraires techniques. En France, plus de 470 000 apprenants relevant de l'enseignement agricole (public et privé) étudient de la 4^e au doctorat sur l'ensemble du territoire au sein des 814 établissements, 438 sites de formation d'apprentis, 551 sites de formation professionnelle continue et 20 écoles d'enseignement supérieur. Depuis plus de quarante ans, l'enseignement agricole français s'inscrit dans une pédagogie innovante et en constante évolution, contribuant ainsi à former des citoyens et des professionnels, pleinement conscients de leur rôle dans la société, en capacité de devenir acteurs dans la mise en oeuvre de solutions durables à la hauteur des enjeux mondiaux. Dernièrement, la rénovation des référentiels des diplômes dans le cadre du programme « enseigner à produire autrement » vise à renforcer la place de l'agro-écologie et la prise en compte de la diversité des systèmes de production. Il s'agit en effet de construire des formations intégrant les spécificités locales et le projet d'installation. Pour assurer une installation durable des nouveaux candidats, la politique des structures tend à moderniser les exploitations familiales. Au niveau international, le sujet de la formation agricole des exploitants, tant en termes de quantité que de diversité, est multiforme. De nombreux pays, et en particulier les pays en développement, travaillent avec le soutien des bailleurs de fonds à former les petits producteurs aux techniques agro-écologiques et à sensibiliser les consommateurs urbains aux enjeux du maintien de l'agriculture familiale. L'objectif est d'encourager les consommateurs à s'engager auprès de ces producteurs locaux pour étendre le réseau de petits producteurs agro-écologiques. Par ailleurs, plus de 40 institutions ont signé la déclaration ministérielle de soutien à l'agriculture familiale proposée le 25 février 2014 par le ministre en charge de l'agriculture. Dans ce document, il est souligné « la nécessité d'appuyer l'installation de jeunes agricultrices et agriculteurs, et de définir des politiques spécifiques leur permettant d'avoir accès aux formations et aux facteurs de production nécessaires à la production agricole durable ». Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement, partage pleinement les recommandations du Conseil économique, social et environnemental.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82577

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2015](#), page 4844

Réponse publiée au JO le : [18 août 2015](#), page 6332